



Gros problème avec ancien propriétaire

Par **anna2605**, le **15/01/2009** à **20:55**

bonsoir rnrnj ai un gros problème avec mon ancien proprio je vais essayé de vous expliquer rapidement et excusez moi pour les fautes d'orthographe .rnrndonc j ai signé un bail avec mon proprio et fait un état des lieux rapide car il ne voulais pas perdre son temps enfin!!! rnsuite deux mois apres il me refait un autre état des lieux au nom de sa fille qui apperement serait devenus la propriétaire .rna se moment la je lui demande le numéro de tel et l adresse de sa fille et son père na jamais voulus car il disait que c'était lui qui aller sans occupé .rndonc nous avons jamais vus sa fille propriétaire ,les quittances de loyer son signer de plusieurs signature et une pour 6 mois ou par trimestre !!!!rnpj ai envoyer ma lettre recommander a sa fille pour donner mon bail dans 3 mois donc je devais partir le 5 septembre ,entre temps il a trouver une nouvelle locataire qui me souler tous les jours pour pouvoir rentrer avant le 5 septembre ,je lui dis de prendre contact avec le père car je n avais pas son portable mais elle si !!!elle me dit quelle la eu au tel et quil était d accord pour qu ont face un état des lieux ecrit entre nous ,ce que nous avons fait avec papier signer de sa part .rnj ai rendu l appartement en bonne état et elle a son déménagement a dégrader certaine choses et le père voudrais me le facturer et ne pas me rendre la caution pourtant je n étais plus dans les lieux a se moment la ,donc je n es pas signer son état des lieux a lui ,il a fait appel a un l huissier pour un autre état des lieux mais je n es pas était inviter a ce rdv ,donc je me suis renseigner aupres de la dde et une association et ils m ont certifier que les 3 état des lieux ne sont pas valable .rnun coup ont me dit que tous sa fait quil doit me rendre ma caution vus qu il ny a pas eu d 'état des lieux valable ,et d un autre coter non pff sa me soule ,maintenant il me demande la somme de 2600 euro pour des dégradations que je n es pas faite et des dommages et interets pour autre en tous sa se monte a 4600 euro il est singlé .rndonc quelle sont mes recours car il m emène en audience maintenant .rnrnj ai eu a faire a un propriétaire fantome ,pas de quittance a bonne uniforme ,jamais la quand j avais un problème dans l appart ,j ai fait pleins de travaux a mes frais ectrnje sais plus quoi faire la j ai pris un avocat pour l audience et sur quelle point m appuyé lors de l audience ?rnjespère que vous allez me répondre car la je suis vraiment

fatigué de tous sa !!merci